

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 24 septembre 2018, à 16 h 30.

Présences :

Bernard Boulet, conseiller
Sylvie Boulet, conseillère
Sandra Stéphanie Clavet
Jessy Croteau, conseiller
Yves Gendreau, conseiller
Rémy Langevin, maire Félix
Michaud
Gaston Morin, conseiller

Absences :

Marc Langlois, conseiller

1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 septembre 2018

2018-382

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 septembre 2018 tel que présenté.

2 Nomination d'un répondant concernant les demandes d'accommodement

2018-383

CONSIDÉRANT que la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État* et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes prévoit que le Conseil doit désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement.

CONSIDÉRANT que ce répondant a pour fonction de guider le Conseil, ainsi que les membres du personnel de la Ville, en matière d'accommodement et de leur formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues.

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la Ville de Montmagny, dans le cadre des obligations établies dans la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État* et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes désigne la directrice des ressources humaines à titre de répondant en matière d'accommodement afin de guider le Conseil, ainsi que les membres du personnel de la Ville, en matière d'accommodement et de leur formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues.

De transmettre copie de la présente résolution à la directrice des ressources humaines de la Ville de Montmagny.

3 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement concernant les nuisances et remplaçant le Règlement RM 450-5

2018-384

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller M. Gaston Morin qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel concerne les nuisances et remplace le Règlement RM 450-5.

Le conseiller M. Gaston Morin dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

4 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et remplaçant le Règlement RM 460-2 et ses amendements

2018-385

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller M. Gaston Morin qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel concerne la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et remplace le Règlement RM 460-2 et ses amendements.

Le conseiller M. Gaston Morin dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

Période de questions

5 Levée de la séance

2018-386

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance extraordinaire du 24 septembre 2018, à 16 h 35.

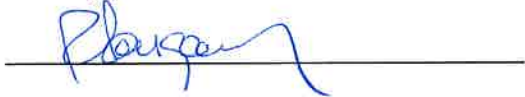


GREFFIÈRE



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2018.



MAIRE